



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 5 juin 2020

Devenez les cadres de demain !

Le dispositif Cadres d'avenir pour Mayotte recrute sa promotion 2020-2021.

Lancé à la rentrée 2018, le dispositif Cadres d'avenir pour Mayotte vise à promouvoir la formation de cadres locaux pour soutenir le développement de Mayotte. Des étudiants et des professionnels à fort potentiel sont sélectionnés pour effectuer une formation universitaire en métropole ou à la Réunion pour une durée maximale de 5 ans, avec une obligation de revenir exercer à Mayotte pour 3 ans minimum.

Les personnes pouvant postuler sont les bacheliers ayant obtenu une mention Bien ou Très bien, les étudiants de L3 du CUFR ayant obtenu une admission en master, les étudiants déjà en mobilité et les professionnels du secteur public, privé ou associatif souhaitant reprendre des études.

Une fois la candidature sélectionnée, elles bénéficient d'une formation au départ, d'un accompagnement renforcé et personnalisé et peuvent bénéficier d'aides financières. Ces dernières prennent la forme d'une allocation mensuelle d'une durée de cinq ans et sont destinées à « compléter les ressources financières » des bénéficiaires. Le total cumulé des aides financières ne peut réglementairement dépasser la somme de 808 euros mensuels pour les étudiants et 1433 euros pour les professionnels.

À l'issue de la formation, un accompagnement est mis en place afin de faciliter leur emploi dans des postes d'encadrement dans les entreprises, les collectivités publiques et les établissements publics de Mayotte.

Date limite de renvoi des candidatures : le mardi 30 juin 2020 à 12 h.

Pièces demandées : CV, lettre de motivation précisant le projet professionnel, pièce d'identité, certificat de scolarité et/ou courrier d'acceptation d'une école ou d'une université et/ou attestation de pré-inscription dans l'enseignement supérieur, relevé de notes des trois dernières années.



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les résultats seront publiés à compter du 13 juillet 2020 et la formation à la mobilité se tiendra du 20 au 24 juillet 2020.

Contact à la Préfecture : Noera MOHAMED,
02 69 63 51 32,
noera.mohamed@mayotte.pref.gouv.fr.